



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 074-217400761-20250407-D25_10-DE



Nombre de conseillers :

En exercice **18**
Présents **12**
Votants **13**

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril

Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 25 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Brigitte BARRET, Isabelle JOYE, Guy PHILIPPE, Sylvie AUROY.

Pouvoirs : Michel SOCQUET-CLERC à Isabelle JOYE

Absents : Marlène CHAFFARD, Aurore MOSSIERE, Oliver COUET, Stéphane GREVE, Valérie STEFANUTTI

25/10

Secrétaire de séance : Christiane MICHEL

Objet :

Acquisition et régularisation par la commune d'une emprise foncière pour l'installation d'un Point d'Apport Volontaire de la parcelle B1163

Monsieur Yves GUILLOTTE, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Madame Monique LAVOREL propriétaire de la parcelle cadastrée n° B1163 située route des Crêts souhaite céder cette parcelle à la commune afin d'y installer un point d'apport volontaire.

Afin de régulariser la voirie la commune envisage de se porter acquéreur de cette parcelle située en bordure de la route des crêts.

Le prix est fixé, selon la DCM n0 22/46 à 5 € le mètre carré pour 28m², soit un total de cent quarante euros (140 €).

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE DECIDER** de passer par acte administratif ou par acte notarié, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de la commune de Choisy, acquéreur.
- **DE DESIGNER** Monsieur Christian BOCQUET, Maire-adjoint, pour représenter la commune.
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
ADOpte cette proposition**

Le secrétaire de séance
Christiane MICHEL

Pour extrait conforme,
Le Maire
Yves GUILLOTTE



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la télétransmission en Préfecture le et de la publication le
Le maire